

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
  
COMMUNE DE SELONCOURT  
  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20210928-12</b>	<b><u>Séance du 28 septembre 2021 à 18h30</u></b>  L'an <b>deux-mille-vingt et un</b> du mois de septembre le vingt-huit le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni salle des Cossies à Seloncourt, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
<b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 29 septembre 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 20 septembre 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents ()</u></b>  <b><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></b>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

**OBJET : FERMETURE DE L'ECOLE LOUISE MICHEL**

Vu l'article L. 212-1 du code de l'éducation (qui reproduit l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales), la fermeture d'une école peut relever de la compétence du maire : « *le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département.* »

Vu la fusion administrative des écoles élémentaires Marcel Levin et Louise Michel à compter de la rentrée 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fermeture de l'école Louise Michel.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- approuve la fermeture de l'école Louise Michel à compter de la rentrée 2021.
- autorise le Maire ou son Représentant à signer la convention et tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 28 septembre 2021

**Le Maire,  
Daniel BUCHWALDER**